

Union Départementale
Des Associations Familiales
de l Orne

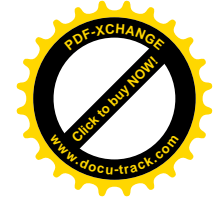
« L enfance, l adolescence et la vie en famille »

Les résultats



Observatoire Départemental
de la Famille

2003



L' enfance, l' adolescence, la vie en famille

L' UDAF de l' Orne est chargée de représenter l' ensemble des familles du département et de défendre leurs intérêts. Son rôle est de :

Imaginer et proposer : elle recherche et propose des mesures adaptées de politique familiale,

Représenter : elle est le porte-parole officiel pour l' ensemble des familles dans toutes les institutions politiques, locales ou départementales,

Gérer des services : elle gère les services dont les pouvoirs publics leur confient la gestion,

Défendre : elle se porte partie civile dans les procès mettant en cause les intérêts des familles.

Dès lors, afin que nous puissions nous positionner ou faire des propositions, nous avons besoin de mieux connaître les familles de l' Orne, de connaître leur opinion sur les sujets d' actualité .

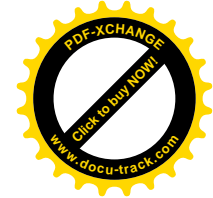
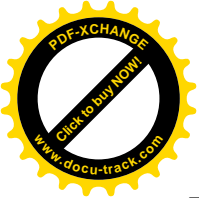
L' UDAF de l' Orne questionne ainsi les familles à raison d' une ou deux enquêtes par an depuis 1999. Cette année, le thème de l' enfance et de l' adolescence a été retenu, en concertation avec d' autres UDAF et de l' UNAF (Union Nationale des Associations Familiales).

La Mé thode

La méthode employée a été le « sondage par quota ». Il s' agit de constituer un modèle réduit de la population, en tenant compte d' un nombre restreint de caractères principaux. Pour notre étude, les critères retenus ont été : l' âge, la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence et le nombre d' enfants.

Le panel représentatif des ménages ornais est fixé à 211 ménages, 192 enquêtes ont été dépouillées pour cette étude. Il est important de noter que les résultats sont à prendre avec réserve pour la catégorie ménages retraités sans enfants, le nombre d' enquêtés étant restreint. Ces ménages sont moins concernés par le questionnaire portant sur « l' enfance, l' adolescence et la vie en famille » .

Les enquêtes sont remplies à 70 % par les femmes, 16 % par les hommes et 14 % par le couple. La majorité des questionnaires est donc remplie par les femmes, notion à prendre en compte dans l' analyse des résultats.

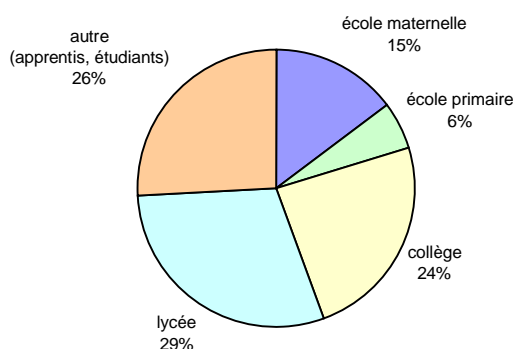


PARTIE 1 – La consommation télévisuelle et internet des jeunes

Laissez-vous votre enfant de moins de 18 ans libre de regarder la télévision ? (ménages avec enfants de moins de 18 ans)

11 % des ménages avec enfant de moins de 18 ans laissent leur enfant consommer librement la télévision, 89 % répondent qu'ils exercent un contrôle. L'âge des enfants influe sur l'attitude des parents.

NIVEAU SCOLAIRE DES ENFANTS (- 18 ans) LIBRES DE REGARDER LA TELEVISION



A noter que la présence d'enfants d'âges différents sous le même toit amène les parents à adopter une attitude intermédiaire.

La majorité des parents se préoccupe de la consommation télévisuelle des enfants (89 %). Les principes qu'ils adoptent dans leur contrôle sont de deux types : la durée et l'heure d'écoute d'une part ; le choix des émissions d'autre part. En règle générale, l'âge des enfants influence sur le temps accordé à la télévision.

Les plus jeunes enfants sont très limités : « pas de télévision le soir », « seulement une ou deux heures par semaine, quand il fait mauvais dehors ». Le choix des émissions est limité aux programmes pour enfant et le plus souvent en présence des parents. Dans quelques familles la télévision n'existe pas ou est interdite aux plus jeunes. Elle n'est parfois qu'un support pour les cassettes vidéo.

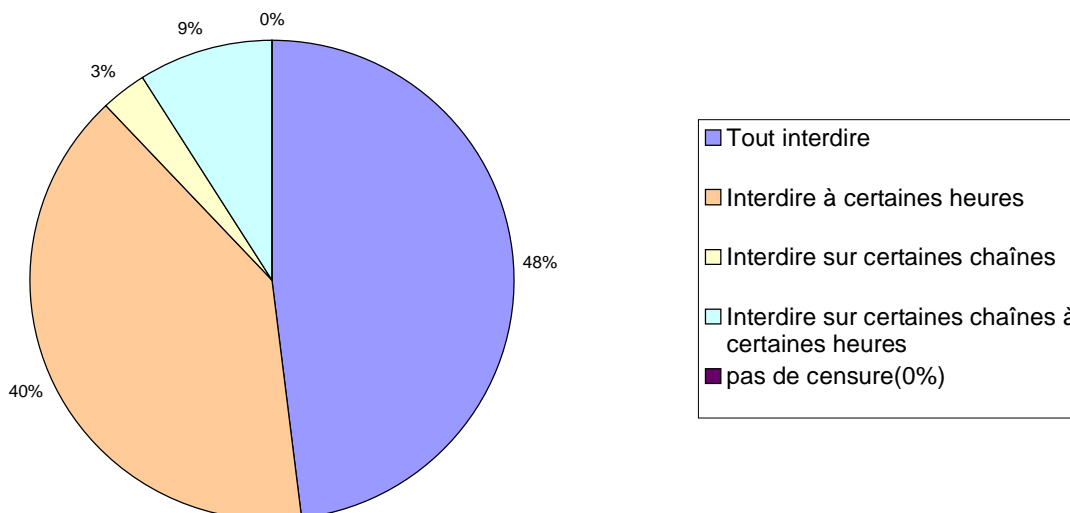
Les plus âgés sont tenus de faire leurs devoirs avant de regarder la télévision. En période scolaire, la limite de consommation télévisuelle suit l'heure du coucher fixé de 20 h30 à 22 h30. Quelques parents font confiance dans la capacité de jugement de leurs enfants, d'autres les aident dans le choix des programmes. Les films violents et les émissions de télé-réalité sont interdits dans certaines familles. La présence d'une seule télévision dans la maison paraît faciliter la surveillance des parents.

Signalétique jeunesse à la télévision : (tous les ménages)

98 % des ménages interrogés jugent favorablement la signalétique jeunesse à la télévision, 71 % seulement la considèrent adaptée. 89 % des parents la suivent.

Liberté télévisuelle et signalétique jeunesse : Les parents qui surveillent ce que leur enfant regarde à la télévision sont 89 % à suivre également la signalétique jeunesse.

Opinion sur la suppression des films pornographiques à la télévision (tous les ménages)



Les solutions le plus souvent préconisées par les parents sont l'interdiction totale de diffusion des films pornographiques ou l'interdiction à certaines heures quelle que soit la chaîne.

Laissez-vous votre enfant de moins de 18 ans consulter internet comme il le veut ? (ménages avec enfants de moins de 18 ans)

A peine la moitié des ménages interrogés (49 %) ont répondu à cette question, tous les ménages ne sont pas équipés d'un ordinateur connecté à internet.

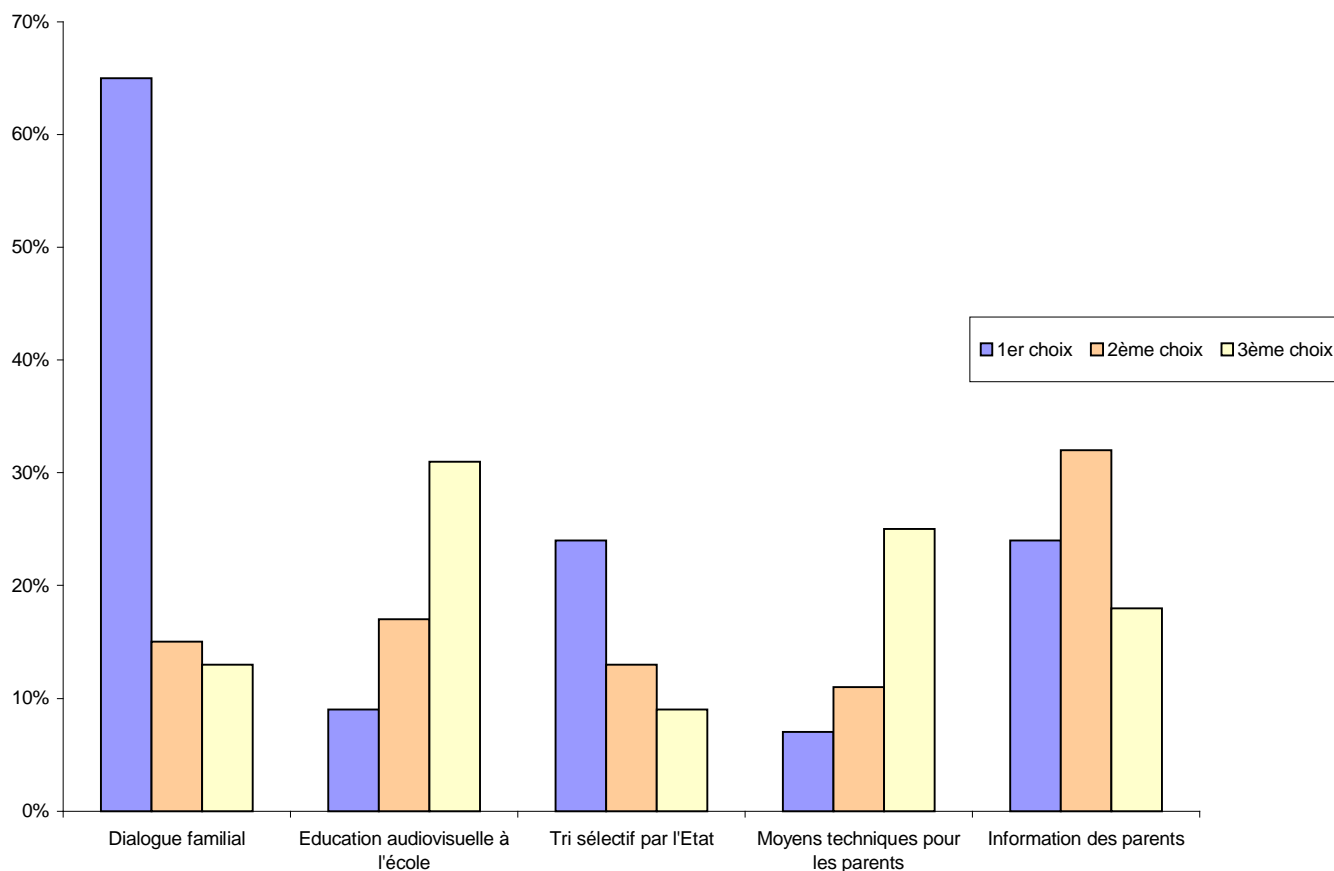
La consultation d'internet est plus libre que la télévision : 24 % des parents laissent leurs enfants libres de surfer. (L'obligation de lecture est une limite en soi pour les jeunes enfants). Parmi les 72 % qui surveillent les connexions, certains ne sont pas dupes et précisent que leurs enfants sont libres des sites visités au collège et dans les « points internet ».

Les limites données aux connexions internet portent sur le temps de connexion et sur les sites visités. Les forfaits et la sensibilisation au coût sont les freins en terme de temps. « Tout est accessible mais tout n'est pas autorisé » affirme un parent, la confiance est donc un élément à prendre en considération dans la liberté offerte aux enfants. Certaines familles interdisent les chats, contrôlent le pseudo de chaque enfant et/ou contrôlent les sites visités.

Signalétique jeunesse et internet

96 % des répondants sont favorables à une signalétique jeunesse internet mais seulement 38 % des ménages la connaissent. Sur ces quelques ménages qui connaissent la signalétique internet, 44 % la trouvent adaptée et 54 % en tiennent compte.

Solutions pour un meilleur environnement médiatique



Solutions pour offrir un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes (tous ménages)

En premier rang, 65 % des ménages souhaitent voir favoriser le dialogue familial ; 24 % préconisent que l'Etat exerce un tri sélectif des programmes et des sites et autant de ménages (24 %) souhaitent que l'on fournisse aux parents l'information nécessaire sur ce qui est présenté. En deuxième rang dans les solutions préconisées, 32 % des répondants évoquent également l'information des parents.

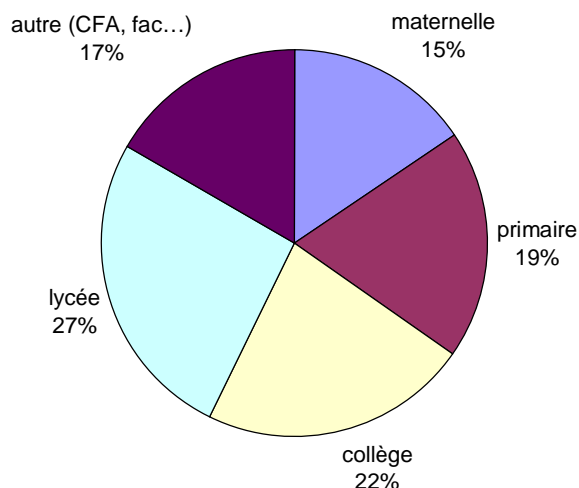
Signalétique jeunesse et cassettes vidéos

La télévision est également le support pour les cassettes vidéos. 99 % des ménages interrogés sont favorables à la signalétique jeunesse sur les cassettes vidéos. 89 % en tiennent compte même si seulement 75 % la trouvent adaptée.

PARTIE 2 – Scolarité et développement de l'enfant

NIVEAU SCOLAIRE DES ENFANTS

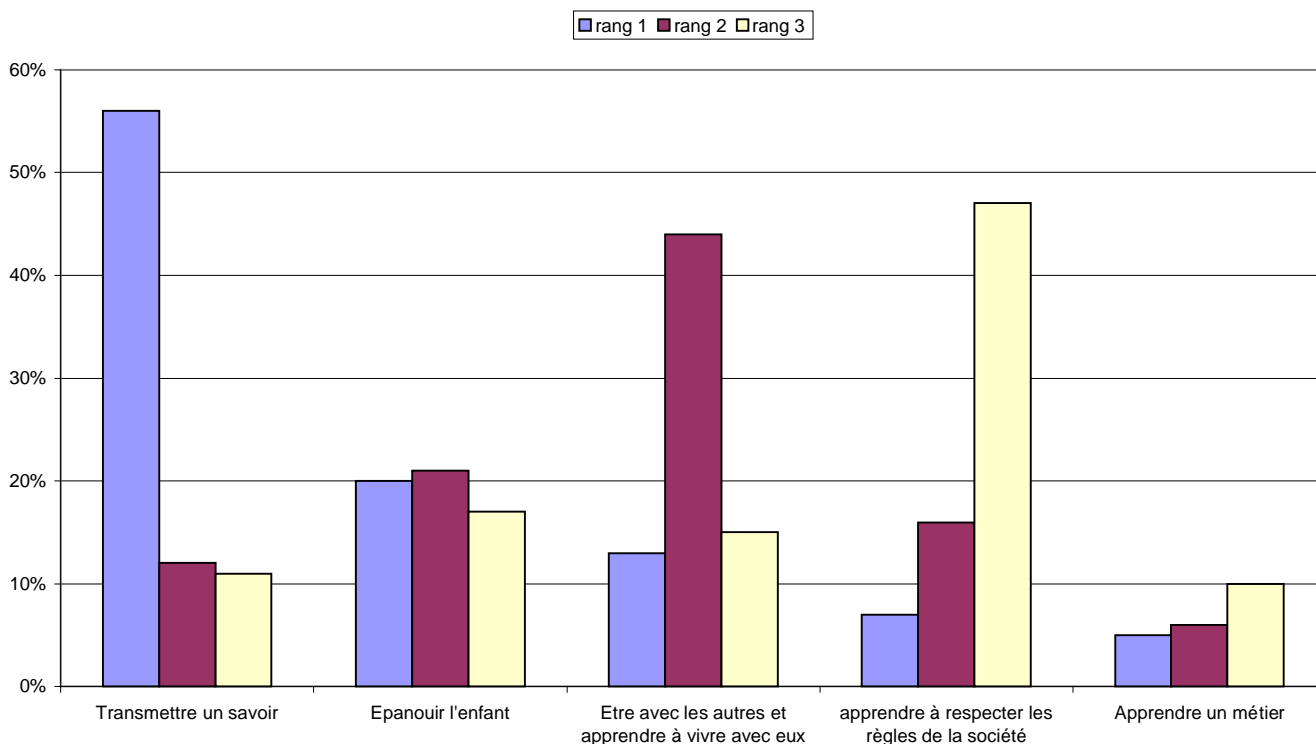
52 % des répondants ont des enfants scolarisés



Vie scolaire (opinion de tous les ménages)
(Les % exprimés sont calculés en fonction des répondants)

		Très appréciable	Appréciable	Peu appréciable	Mauvais	Sans opinion
Maternelle	Scolarisation des enfants de 2 à 3 ans	15 %	51 %	24 %	8 %	2 %
	Classes passerelles pour les 2-3 ans	27 %	60 %	2 %	4 %	8 %
Ecole primaire	La semaine de 4 jours	35 %	26 %	24 %	13 %	2 %
	La semaine de 4 ½ jours (mercredi repos)	20 %	46 %	22%	11 %	2%
	La semaine de 4 ½ jours (samedi repos)	29 %	32 %	25 %	12 %	2 %
	Après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire	20 %	28 %	43 %	4 %	5 %
	Affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique du domicile	20 %	19 %	35 %	18 %	8 %
	Le cartable électronique - ordinateur portable contenant l'ensemble des programmes scolaires	24 %	14 %	21 %	23 %	18 %
Collège	La semaine de 4 jours	38 %	30 %	19 %	9 %	4 %
	Après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire	18 %	35 %	35 %	6 %	6 %
	Affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique du domicile	23 %	16 %	34 %	20 %	8 %
	Le cartable électronique - ordinateur portable contenant l'ensemble des programmes scolaires	27 %	18 %	19 %	18 %	18 %
Lycée	Après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire	13 %	20 %	50 %	12 %	5 %
	Affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique du domicile	10 %	26 %	34 %	22 %	7 %

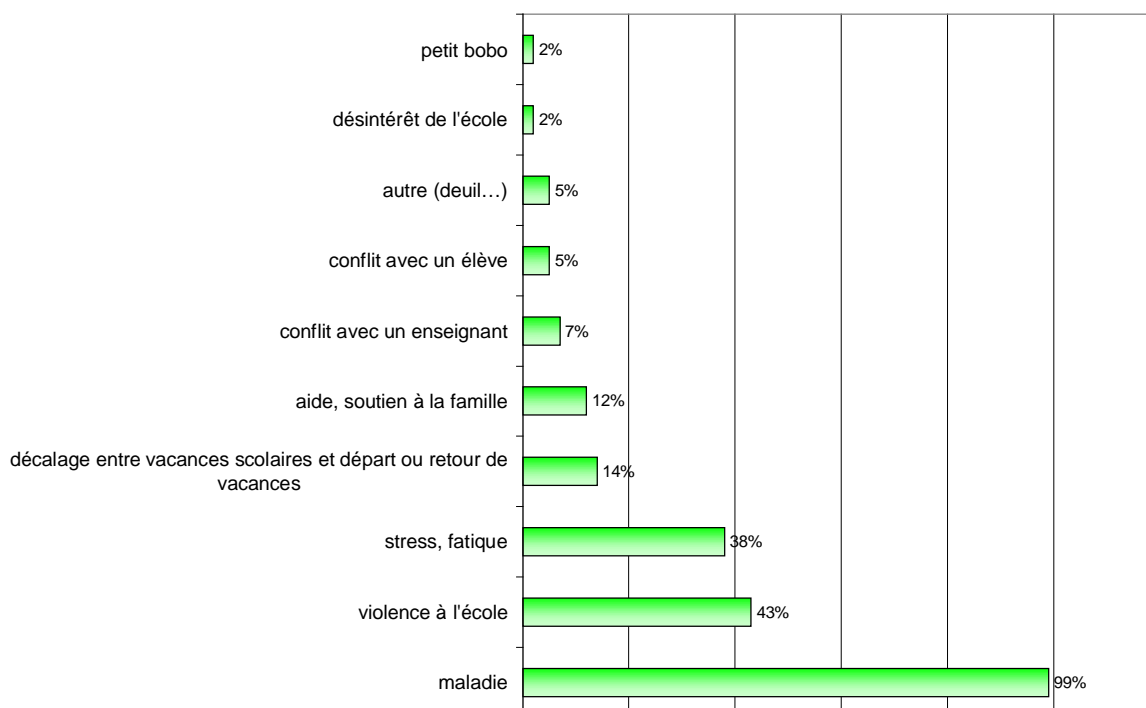
A votre avis, l'école concourt à :

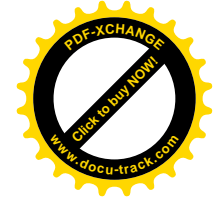


La transmission du savoir est perçue comme le rôle premier de l'école, sa deuxième mission serait la socialisation des jeunes : savoir vivre avec les autres, apprendre les règles de la société et les respecter.

Partie 3 : des élèves qui sont absents

Motifs d'absentéisme tolérés par les parents
(plusieurs choix possibles - ensemble des ménages)



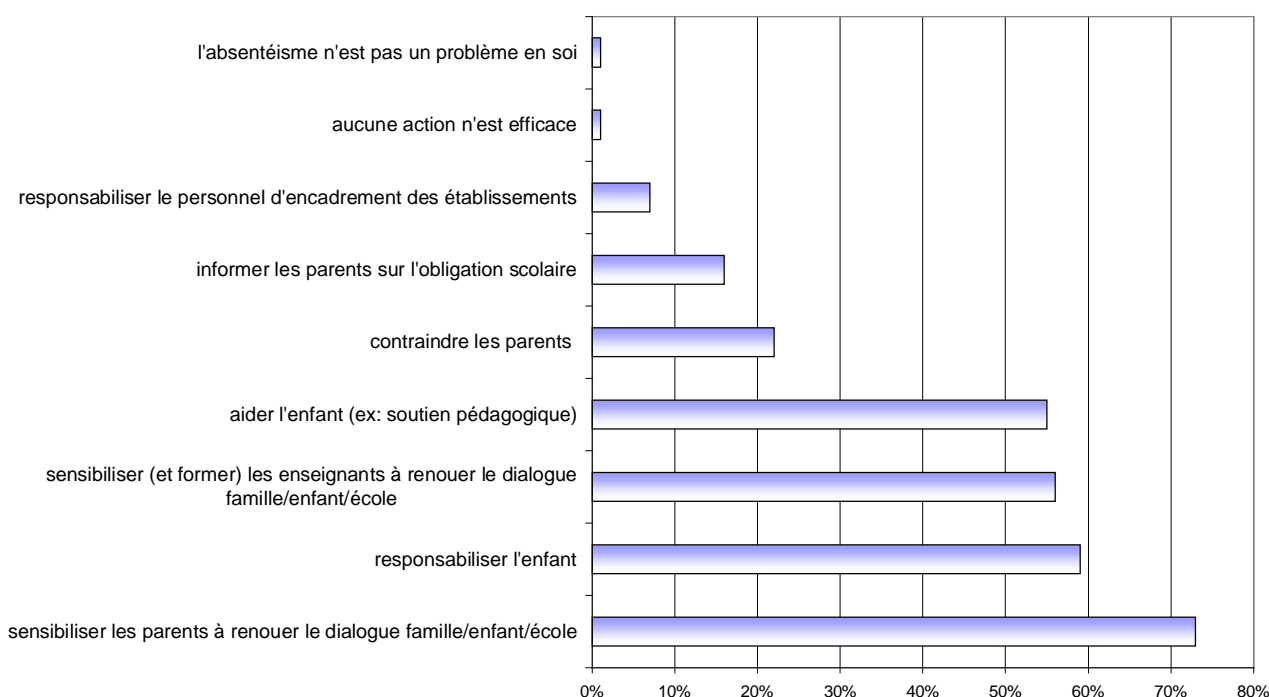


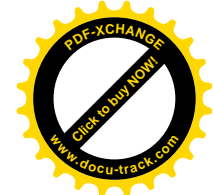
L'absentéisme étant un comportement marqué par une répétition d'absences volontaires et non justifiées, dont le nombre total est au moins égal à 4 demi-journées par mois (définition notée dans le questionnaire).

En cas d'absentéisme, les risques suivants seraient accrus :

Pour 96 % des répondants, l'absentéisme serait cause de décrochage scolaire ; 61 % craignent l'usage de drogue et d'alcool, 60 % soulèvent le risque de violence, de délinquance et de criminalité. La perte de repères, le désintérêt de la vie sociale, la démotivation générale sont également des risques cités par les ménages.

Que faut-il mettre en place pour lutter contre l'absentéisme scolaire ?
(tous les ménages - trois réponses possibles)





Partie 4 – La délinquance des mineurs

La première partie de ce thème concerne les ménages ayant connaissance dans leur propre famille de jeunes ayant commis des actes jugés délinquants. Le nombre de réponses est limité. Il ne s'agit donc pas pour l'UDAF de sortir des données statistiques représentatives de l'ensemble du département mais plutôt de repérer des stratégies familiales face à des actes jugés « délinquants » par les familles elles-mêmes.

Qui sont les jeunes « délinquants » ?

A la question « Y a-t-il eu dans votre entourage familial un ou plusieurs jeunes qui ont eu lors des 5 dernières années des comportements que l'on pourrait qualifier de délinquants alors qu'ils étaient mineurs ? » 10 % ont répondu oui.

Il s'agissait pour 68 % de garçons, 32 % des filles. Les jeunes concernés ont de 11 à 17 ans (moyenne de 16 ans).

Peu de parents ont directement répondu à cette partie de l'enquête : 12 % de ces « délinquants » sont les enfants des personnes enquêtées, 6 % des petits-enfants, 82 % un autre membre de la famille.

Les actes délinquants sont rarement isolés, c'est ainsi que l'usage de drogue nécessite de l'argent d'où vol, racket, prostitution...

§ Usage de stupéfiants	: 9 fois cités
§ Vol	: 5 fois
§ Fugue	: 2 fois

Prostitution, racket, alcool, dégradation, conduite sans permis, crevaison de pneus, perturbation scolaire, vulgarité, grossièreté, agressivité, absentéisme sont les autres faits cités (chacun une fois).

Mesures prises pour éviter de nouveaux écarts :

86 % des parents ou/et des personnes responsables de l'enfant ont pris des dispositions pour éviter d'éventuelles récidives. 33 % des autres membres de la famille ont apporté leur soutien. Les mesures prises sont de deux types :

Mesures pratiques

Suppression de l'argent de poche
Surveillance des horaires
Surveillance des relations
Paiement des dégâts
Dissimulation de l'argent liquide dans la maison
Sanctions

Aide - soutien

Dialogue avec le jeune
Ecoute de l'enfant
Suivi par un psychologue
Appel à un service AEMO pour un suivi éducatif
Réflexion avec d'autres parents
Réflexion avec les animateurs - éducatrices

Pour chacune des affirmations suivantes concernant les parents d'enfants mineurs ayant commis des actes de délinquance, les enquêtés ont donné leur avis (tous les ménages).

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Sanctionner les parents (décision judiciaire ou administrative) est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations	17 %	43 %	32 %	8 %
Quel que soit l'âge de l'enfant, les parents doivent être sanctionnés	10 %	20 %	42 %	27 %
Quelle que soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant, les parents doivent être sanctionnés	6 %	28 %	42 %	24 %
Pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs, il faut maintenir leurs droits aux prestations familiales	14 %	39 %	36 %	11 %
Plutôt que de sanctionner les parents, il vaut mieux les aider	57 %	34 %	8 %	1 %
Le paiement systématique par les parents d'une amende en cas d'infraction commise par leurs enfants serait une bonne mesure	15 %	35 %	31 %	19 %
La responsabilité des parents pour les actes commis par leurs enfants dépend de l'âge des enfants	40 %	36 %	17 %	8 %
Les mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité devraient être imposées aux parents	55 %	40 %	4 %	1 %

Dans le débat politique, il a été question de supprimer systématiquement le versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé. 73 % des répondants sont tout à fait (38 %) ou plutôt (35 %) favorables à cette mesure ; 17 % y sont plutôt défavorables.

La Tutelle aux Prestations Sociales Familiales : mesure éducative

Des mesures éducatives peuvent être ordonnées par le juge pour défendre l'intérêt de l'enfant et apporter un soutien à la famille. Parmi elles, la TPSF (Tutelle aux Prestations Sociales Familiales) consiste à nommer un tuteur qui, tout en menant un accompagnement éducatif auprès des parents, veillera à ce que les prestations soient affectées aux besoins exclusifs de l'enfant (en particulier alimentation, chauffage et logement).

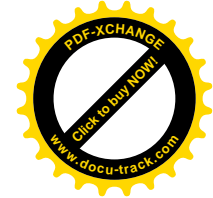
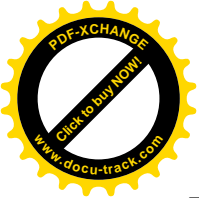
§ 24 % des enquêtés connaissent cette mesure, 38 % en ont entendu parler, 39 % ne connaissent pas la TPSF.

§ Une mesure de Tutelle aux Prestations Sociales Familiales pourrait permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations envers leurs enfants pour 92 % des enquêtés (47 % oui, certainement ; 45 % oui, probablement).

§ 72 % des enquêtés pensent que la mise en place d'une TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance des mineurs (25 % : oui certainement ; 47 % : oui probablement). 28 % estiment qu'une mesure TPSF ne luttera pas contre la délinquance des mineurs (27 % : probablement pas ; 1 % non, certainement pas).

Choix de mesures incitant les parents à mieux remplir leurs obligations auprès de leurs enfants délinquants :

- § Suppression du versement des prestations familiales : 5 %
- § La mise en place d'une mesure de TPSF : 52 %
- § Aussi bien l'une que l'autre : 36 %
- § Ni l'une, ni l'autre : 7 %



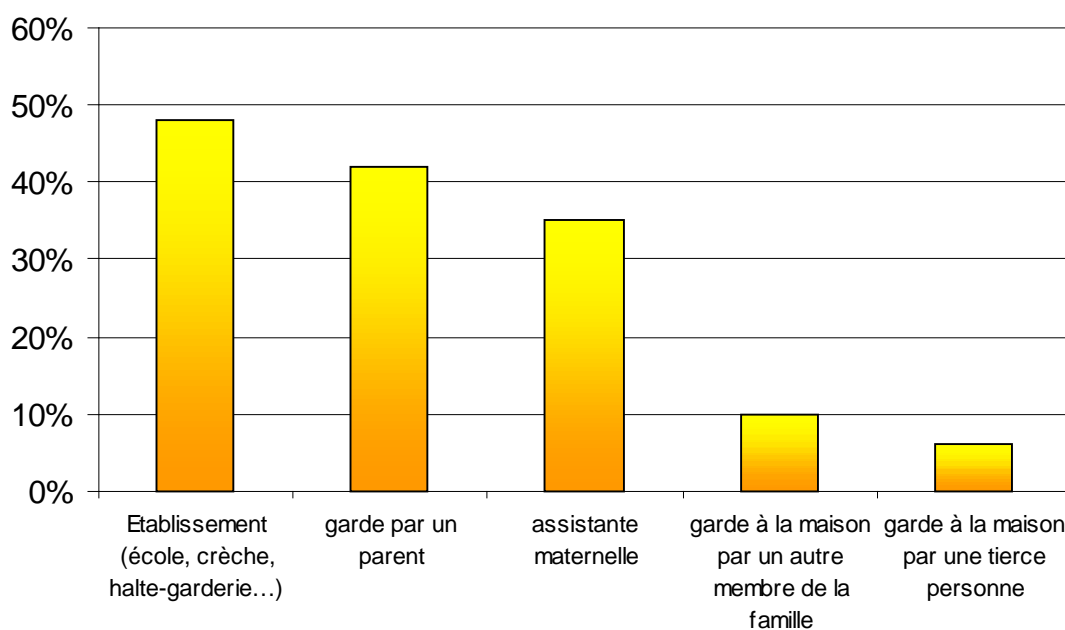
Partie 5 : L' allocation de libre choix

La PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) sera attribuée, sous conditions, aux familles à partir de 2004. L'UDAF a souhaité connaître l'avis des ménages ayant au moins un enfant de moins de trois ans sur ce type de prestation.

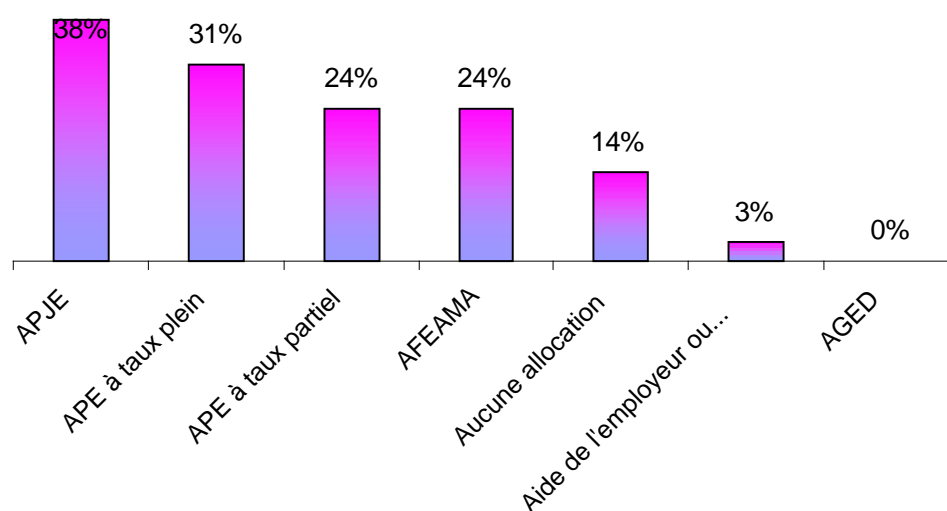
Est-ce que la mise en place d'une allocation unique, en substitution de l'AGED, APE et APJE est perçue par les parents comme une simplification des démarches administratives ?

- § Oui pour 97 % des enquêtés qui jugent très appréciable ou appréciable cette simplification.
- § Non pour 3 % des enquêtés

Modes de garde actuellement employés par les parents pour leurs enfants de moins de trois ans (plusieurs choix possibles)



Prestations perçues par les familles ayant des enfants de moins de trois ans



APJE : Allocation Pour Jeune Enfant

APE : Allocation Parentale d'Education

AFEAMA : Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée

AGED : Allocation de Garde d'Enfant à Domicile

Trois scénarios ont été proposés aux parents d'un enfant de moins de trois ans : l'allocation unique mensuelle (qui remplacerait l'AGED, L'APE et l'AFEAMA) étant de trois montants différents. Le tableau suivant présente les changements éventuels (à situation identique).

Si le montant est de :	150 € mensuels par enfant	200 € mensuels par enfant	450 € mensuels par enfant
Faire appel à des services extérieurs supplémentaires ou complémentaires pour garder son enfant	23 %	23 %	46 %
Garder soi-même son enfant par la baisse d'activité professionnelle d'au moins l'un des parents	35 %	32 %	42 %
Avoir de nouveaux enfants	8 %	0 %	21 %
Aucun changement	50 %	55 %	33 %